



**REQUALIFICATION DU SITE ORANGE
RUE DE LA GAUDINIÈRE / RUE HECTOR BERLIOZ
COMMUNE DE NANTES**

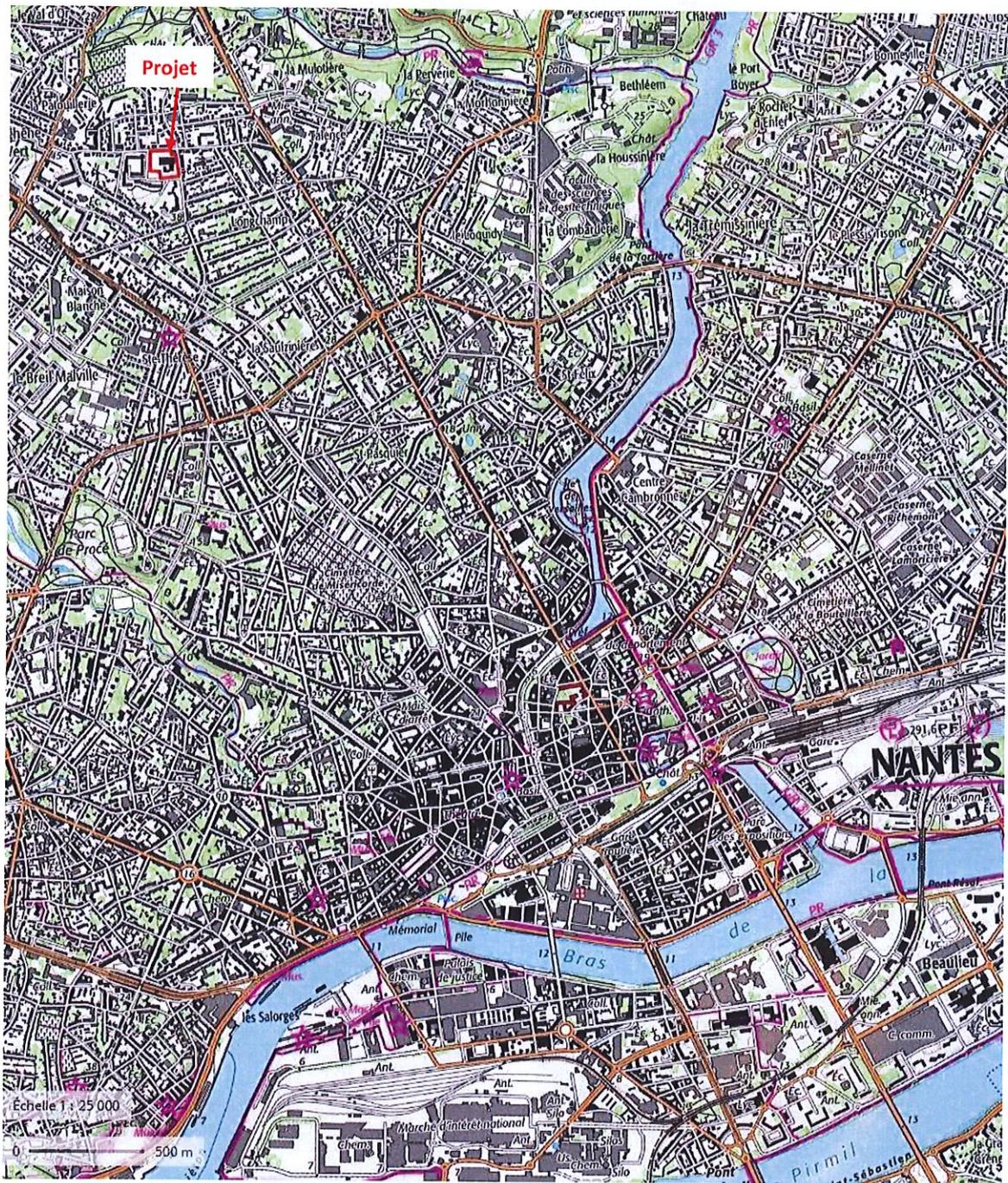
**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

ANNEXES

8.1 Annexes obligatoires

- Localisation du projet
- Contexte paysager
- Plan du projet
- Plan des abords du projet
- Situation par rapport aux sites Natura 2000

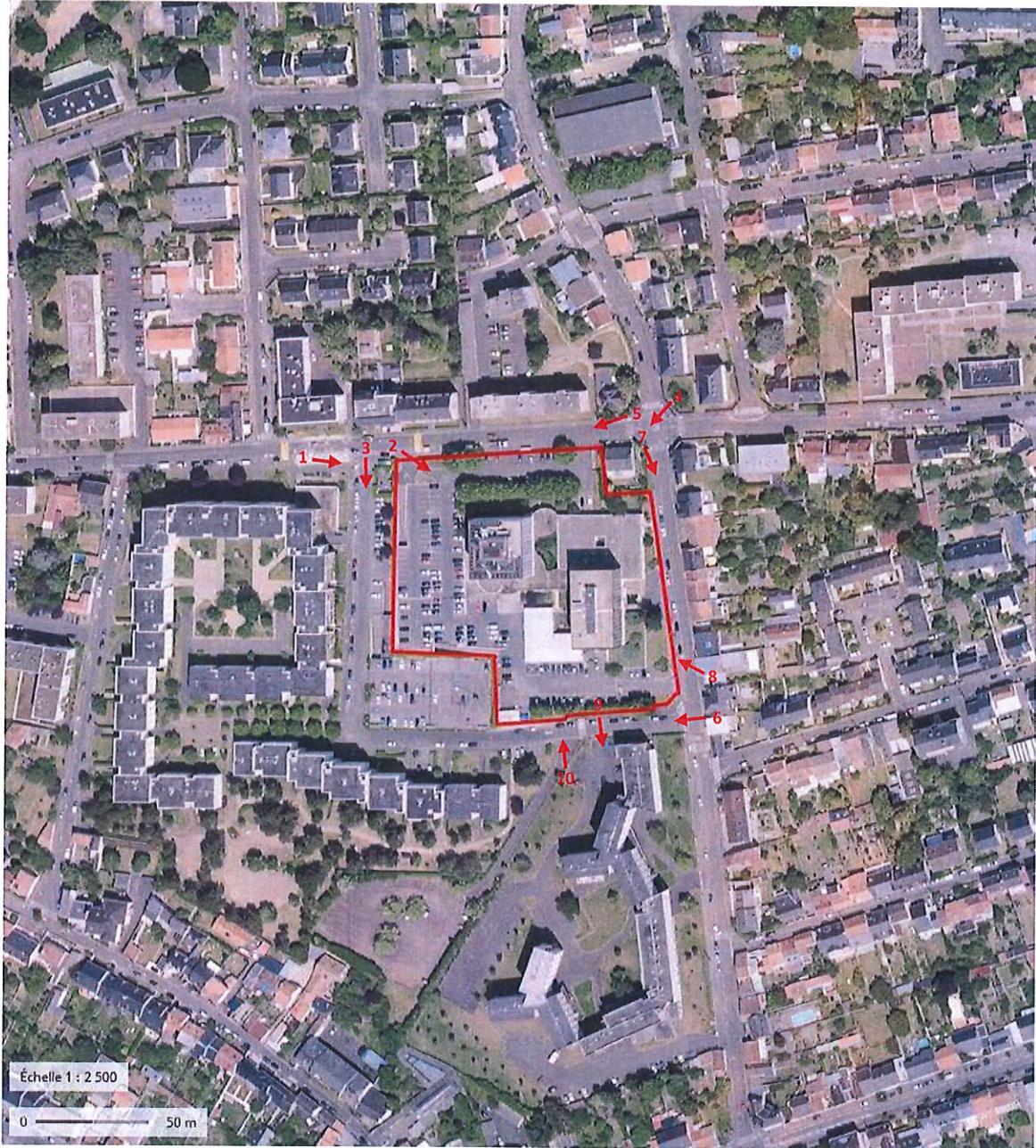
Localisation



Photographies du site



Localisation des prises de vues



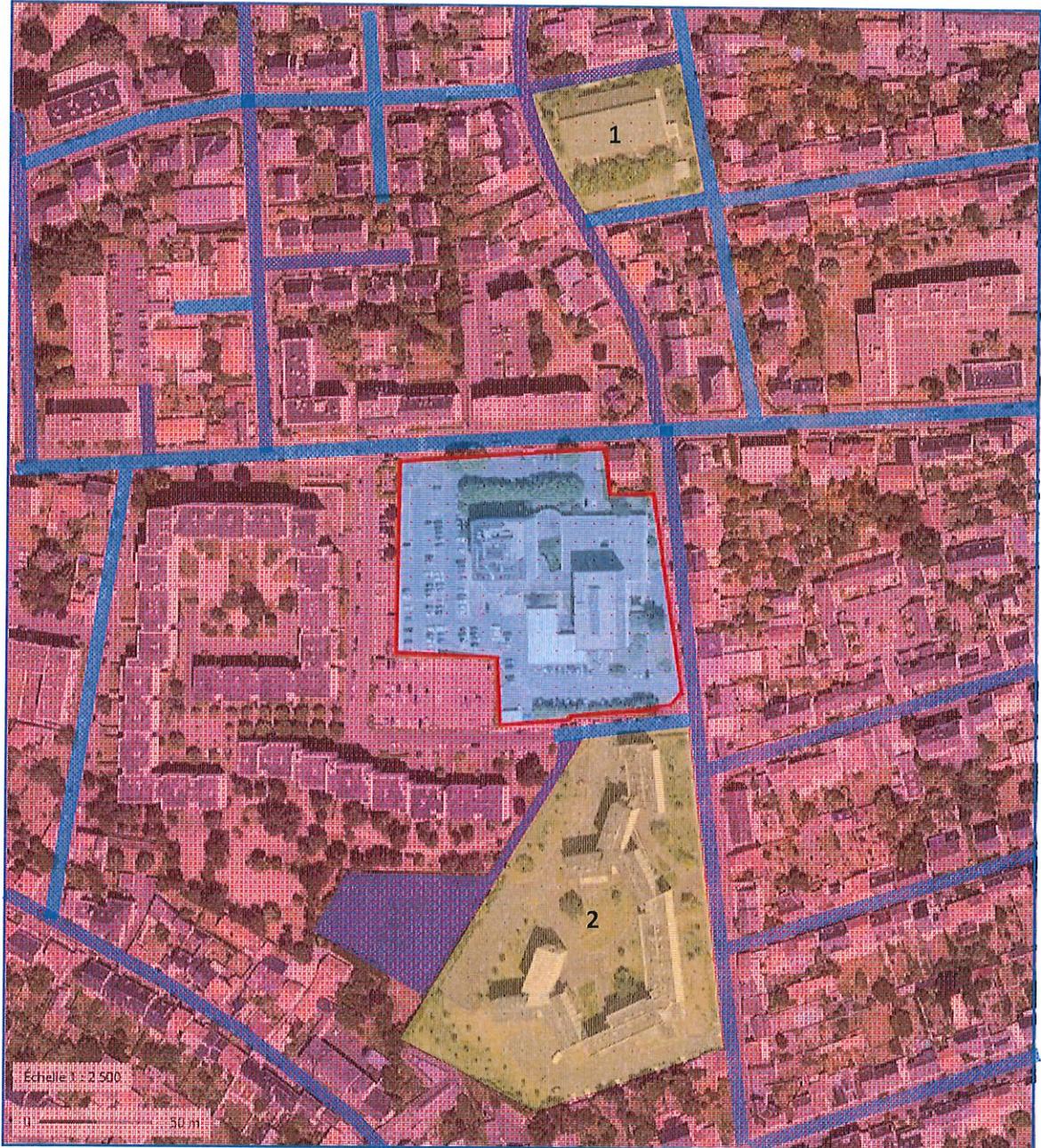
PLAN MASSE PROGRAMMATION ET USAGES

Plan du projet



- 1 LA PLACETTE CENTRALE
UN ESPACE COMMUN LIEU D'ÉCHANGES
POUR LES HABITANTS
 - 2 LA DORSALE PRINCIPALE NORD SUD
UNE POROSITÉ PIÉTONNE PERMETTANT
DE TRAVERSER L'ÎLOT
 - 3 LES COULISSES VÉGÉTALES EST OUEST
DES ACCÈS PIÉTONS AUX LOGEMENTS
 - 4 LA LISIÈRE RUE MAURICE CHEVALIER
UN FILTRE VÉGÉTAL METTANT À DISTANCE
LA RÉSIDENCE LONGCHAMP
- A** RÉSIDENCE SERVICES SENIOR
 - B** ACTIVITÉ EN REZ DE CHAUSÉE
 - C** LOGEMENTS
 - LIMITE DE PROPRIÉTÉ
 - ACCÈS SOUS-SOL

Occupation du sol



Projet (actuellement site Orange)



Habitat individuel et collectif (y compris jardins et parkings associés)



Equipements publics

1- Salle Lonchamps

2- Cité universitaire Berlioz



Voirie + parking

Localisation vis-à-vis des sites Natura 2000



8.2 Annexes facultatives

- Mesures relatives à la gestion du chantier
- Illustrations portant sur l'insertion paysagère du projet

MESURES RELATIVES A LA GESTION DU CHANTIER

Déconstruction / Construction

Des mesures seront prises dans le cadre de la gestion des chantiers pour limiter les transports routiers et les émissions de gaz à effet de serre induites, notamment en ce qui concerne la gestion des matériaux de déconstruction. Une éventuelle réutilisation de déchets inertes sera étudiée et le choix des filières d'évacuation et d'élimination sera déterminé en fonction de leur nature et de la distance à parcourir (la plus faible possible)

Des itinéraires optimisés pour les transports routiers liés au chantier seront déterminés préalablement, en concertation avec la ville et la métropole de Nantes et le cas échéant les autres gestionnaires du réseau routier (par exemple, le Département de Loire-Atlantique). Ils permettront de favoriser l'insertion de véhicules spécifiques dans les flux de déplacements importants qui caractérisent le secteur du projet.

Concernant la gestion des déchets, des mesures spécifiques seront mises en œuvre, avec notamment :

- le tri des déchets du chantier sur le site,
- le stockage des déchets dans des conteneurs adaptés,
- l'acheminement régulier des déchets vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées,
- l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

Le maître d'œuvre devra établir un plan de gestion des déchets, approprié aux types de déchets produits et aux filières d'élimination et de valorisation autorisées et les plus proches.

L'exécution du chantier devra par ailleurs être particulièrement soignée, tant au niveau de la réalisation des travaux préparatoires que des travaux de remise en état du site.

Concernant les constructions, Le choix des matériaux est un processus complexe qui doit prendre en compte l'ensemble des facteurs : origine du produit, durée de vie, émissions liées à la fabrication et à l'utilisation, impacts liés à la mise en œuvre, maintenance nécessaire, possibilité de recyclage ou de valorisation. Ainsi, le choix de matériaux de construction économes en énergie (de la production à l'élimination), ainsi que pour le transport, sera privilégié.

Pour les constructions, l'utilisation de matériaux bio-sourcés (issus de la biomasse d'origine végétale ou animale) est recommandée. Ils couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction, en tant qu'isolants (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc.), mortiers et bétons (béton de chanvre, de bois, de lin, etc.), panneaux (particules ou fibres végétales, paille compressée, etc.), matériaux composites plastiques (matrices, renforts, charges) ou encore dans la chimie du bâtiment (colles, adjuvants, peintures, etc.).

Le principe constructif choisi a également une influence directe sur les impacts du bâtiment : celui-ci doit permettre d'une part de remplacer facilement des éléments qui ont des durées de vie différentes, d'autre part de démonter et de séparer facilement les divers matériaux, lors de la démolition du bâtiment en fin de vie.

Déplacements

Les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les incidences des travaux sur les infrastructures et les déplacements concernent :

- la diffusion d'informations auprès des riverains et usagers concernant le projet, le déroulement et le calendrier des travaux pouvant avoir une incidence sur les différents types de circulation (automobile, piétonne, transports collectifs).
- le nettoyage régulier des chaussées si l'apport de matériaux (terre notamment) par les engins de chantier est l'origine d'une dégradation des conditions de sécurité.
- la prise en compte de la sécurité en période de chantier par la mise en place de clôtures ou barrières d'isolement autour du chantier pour en interdire l'accès au public et d'une signalisation appropriée. Elles assureront une séparation physique entre le chantier en cours et le trafic maintenu (véhicules mais aussi piétons) ; les clôtures mises en place pourront être le support d'informations sur le projet.

L'ensemble de ces mesures ont pour objectif d'assurer un fonctionnement normal des déplacements sur le secteur du projet et sa desserte, pendant toute la durée des travaux et pour tous les modes de transport.

Nuisances de riveraineté

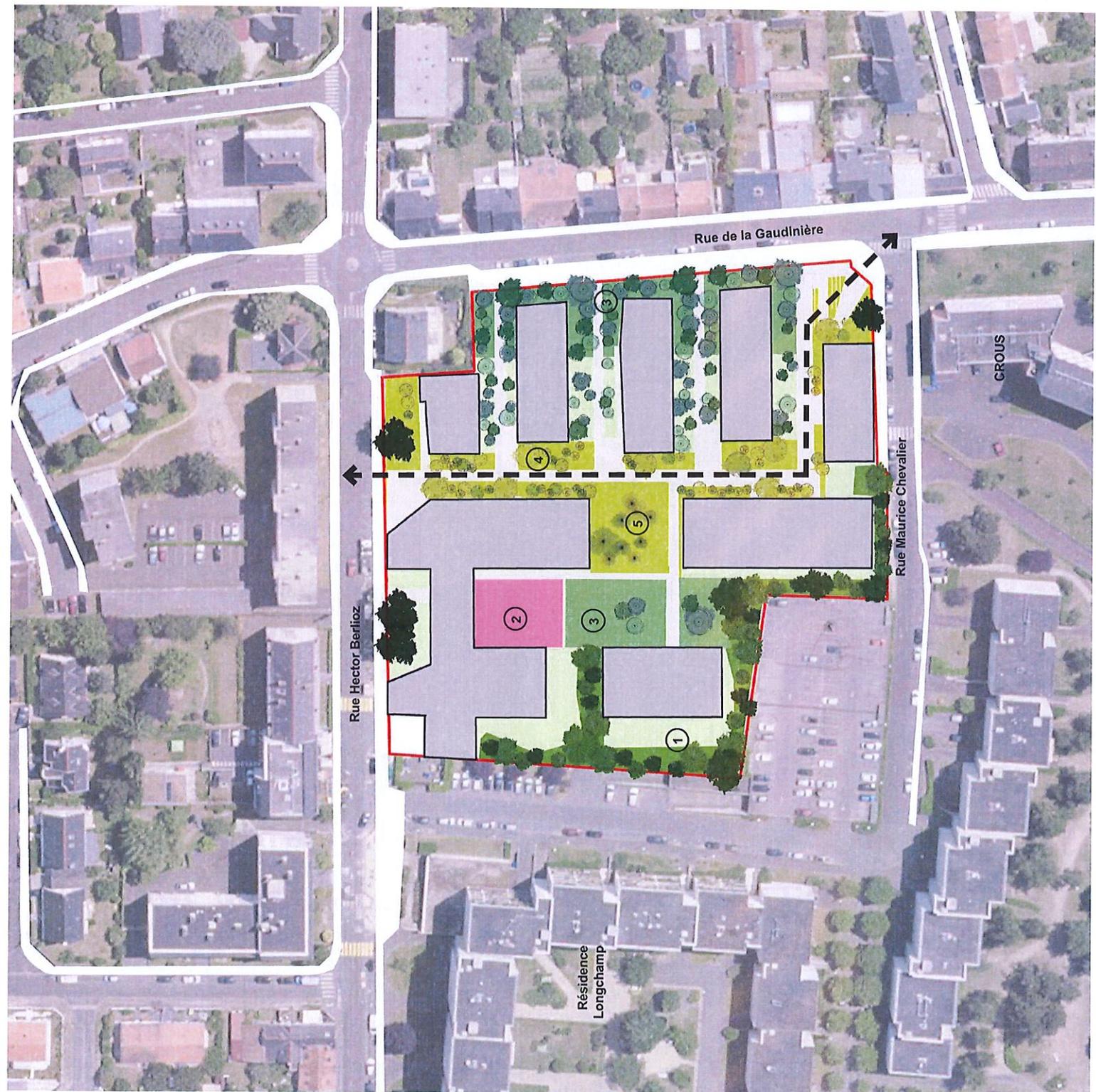
Compte tenu de l'insertion du projet dans un tissu urbain dense, les mesures destinées à réduire ou compenser les nuisances d'ordres divers (visuel, acoustique...) provoquées par la mise en œuvre des chantiers, revêtent une importance particulière :

- utilisation d'engins conformes à la réglementation en vigueur concernant particulièrement l'isolation phonique et les émissions de gaz d'échappement.
- installation de panneaux de signalisation et l'information du public et des riverains, via la tenue de réunions d'information, et à travers les divers supports de communication tels que les sites internet de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, la presse locale, les bulletins d'informations municipaux, des courriers..., afin de préciser la nature et le calendrier des travaux, les éventuelles perturbations, les interlocuteurs à prévenir en cas de nuisance...
- la limitation des périodes de travaux dans certaines plages horaires compatibles avec la proximité des zones d'habitat (jours ouvrables, journée).
- la clôture et la sécurisation du chantier et de l'ensemble des installations.
- l'interdiction du brûlage des déchets de chantier.

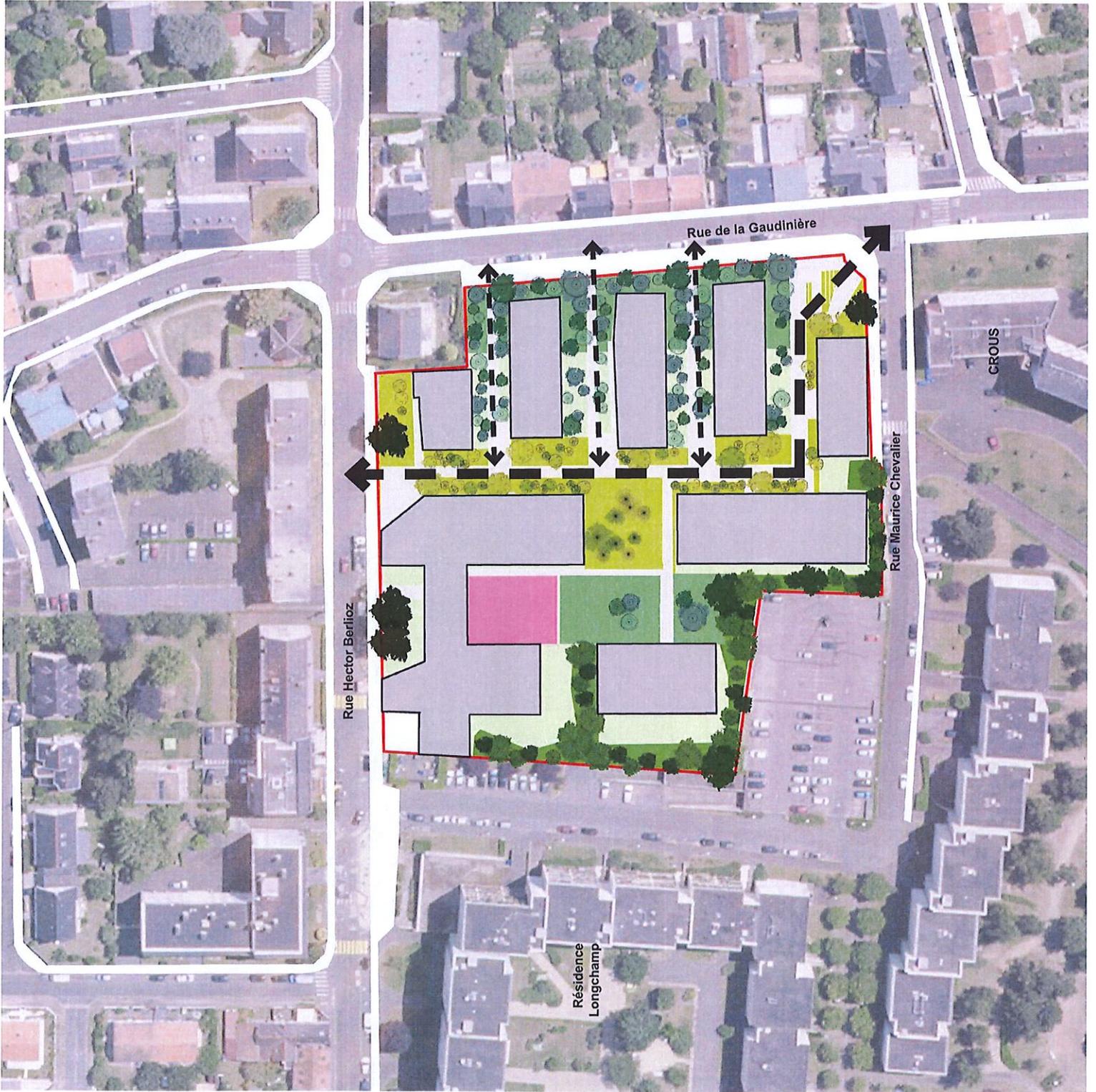
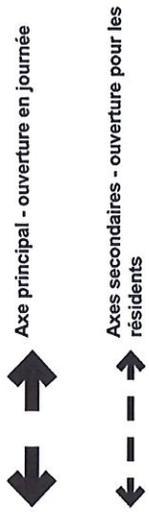
L'ensemble de ces mesures ont pour objectif d'affirmer et de garantir auprès des riverains et autres usagers, une réelle prise en compte des sensibilités vis-à-vis des impacts des travaux et d'adapter, si nécessaire, leurs modalités de réalisation.

ILLUSTRATIONS PORTANT SUR L'INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

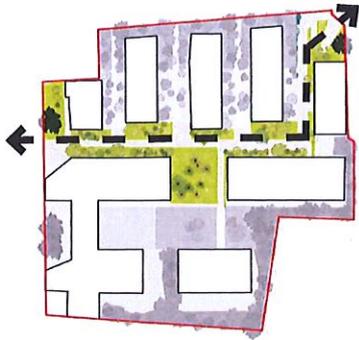
- ① Lisière
- ② Prairie fleurie
- ③ Jardin frais
- ④ Promenade des éphémères
- ⑤ Place Jardin



CIRCULATIONS DANS LE QUARTIER

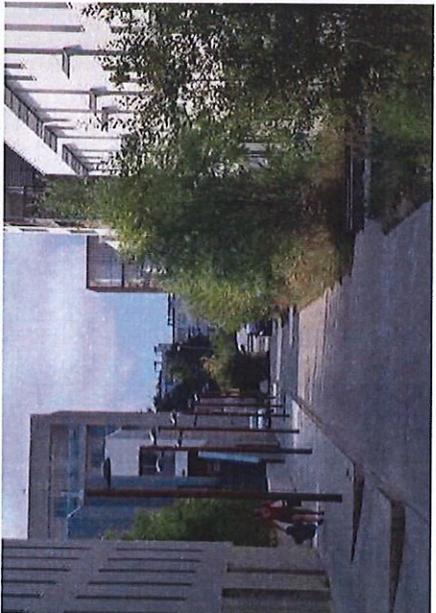
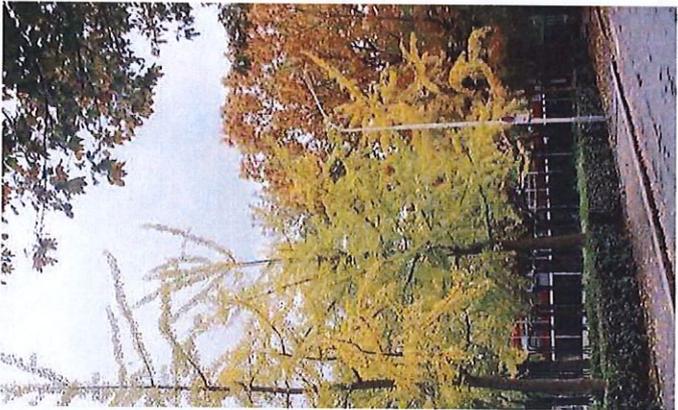


PROMENADE DES ÉPHÉMÈRES

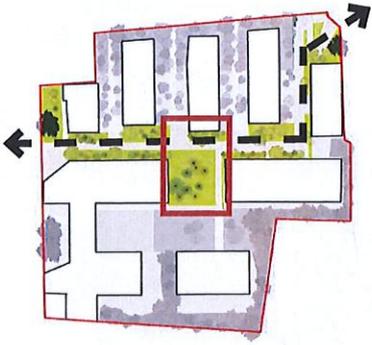


Promenade piétonne en coeur d'îlot :

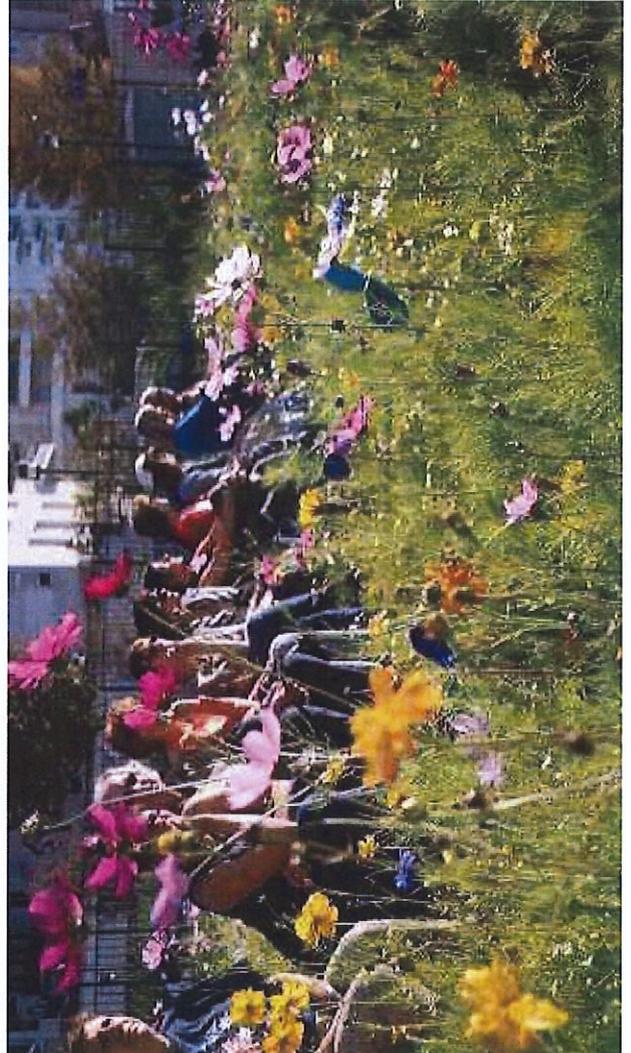
- 150m de long
- 4m de large



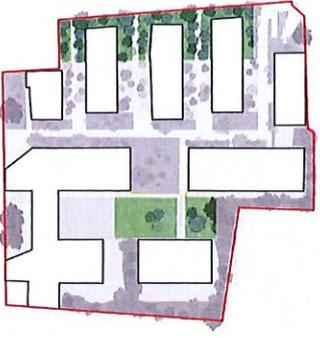
PLACE JARDIN



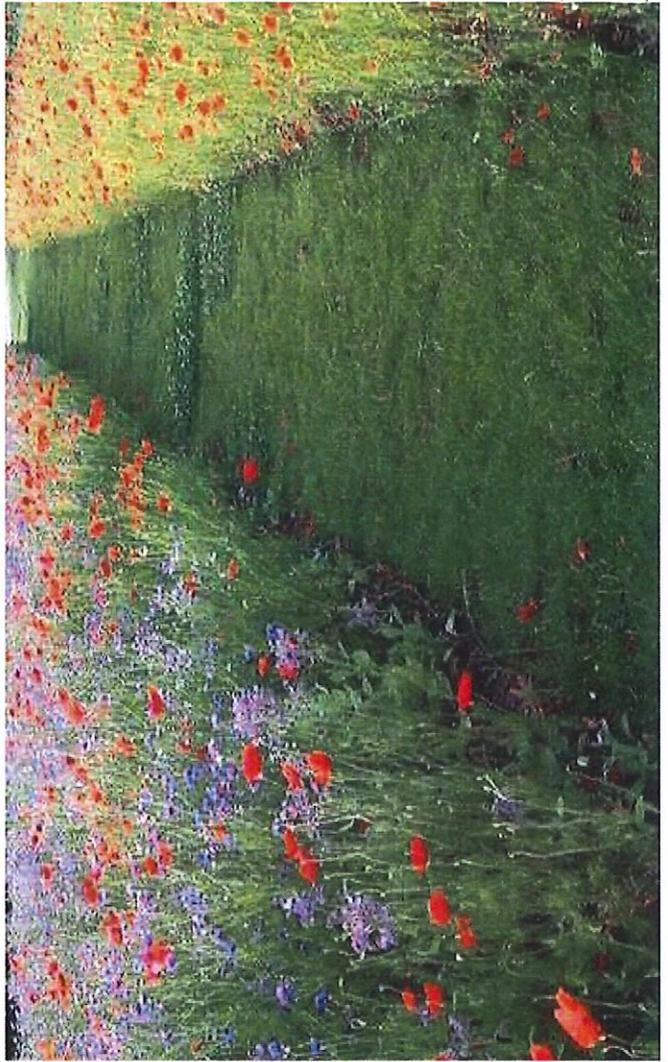
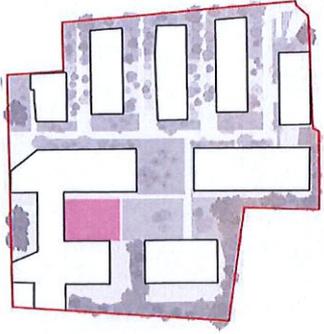
Une place jardin de 400m²



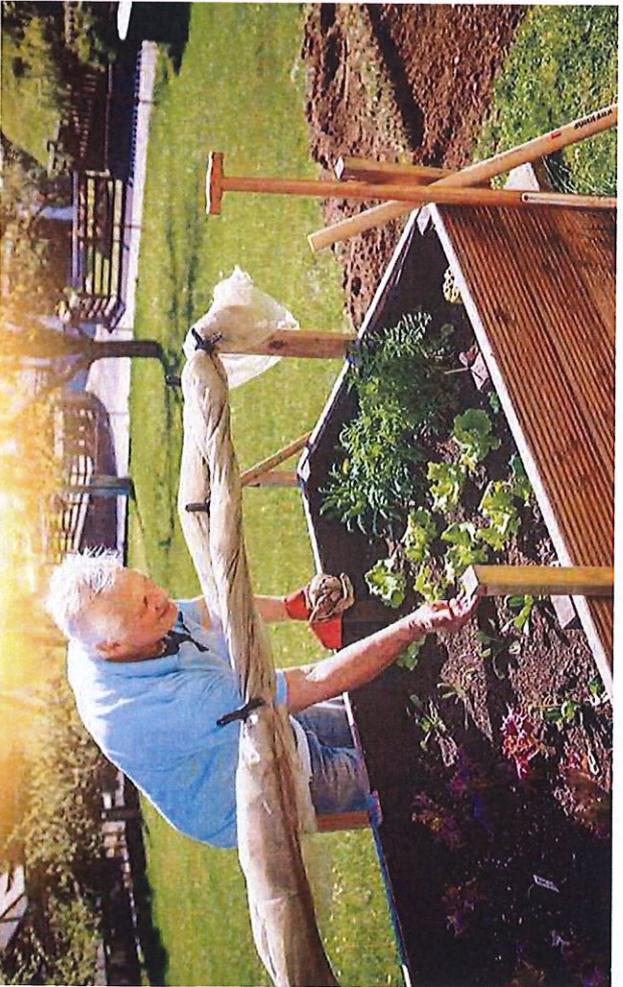
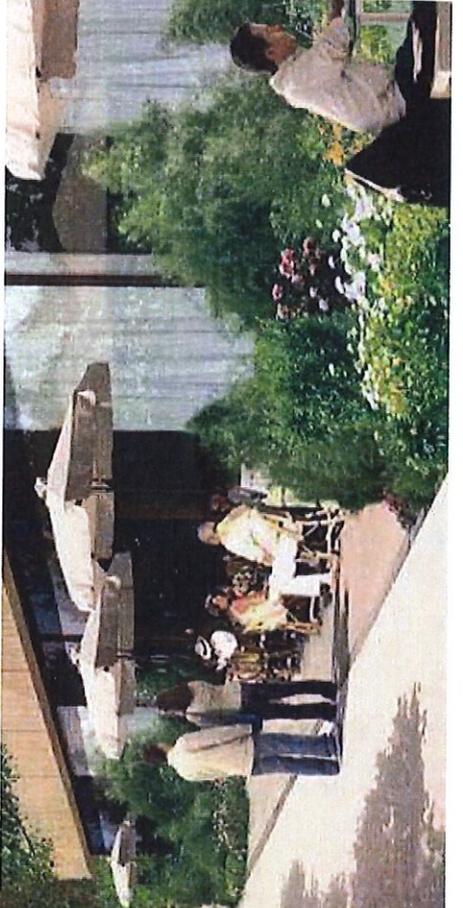
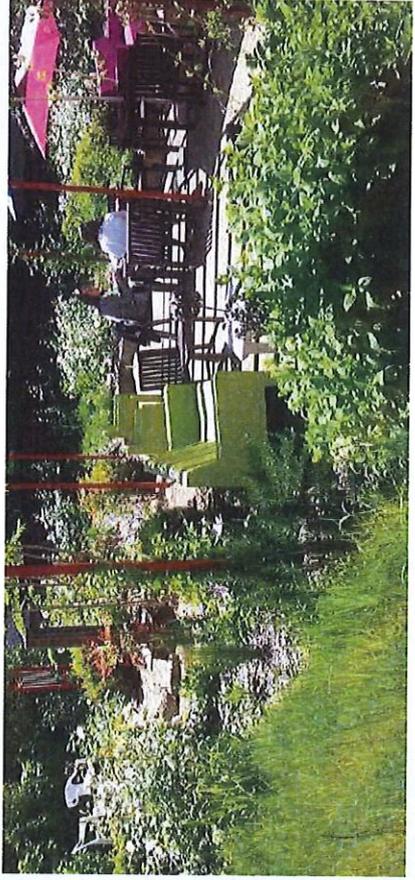
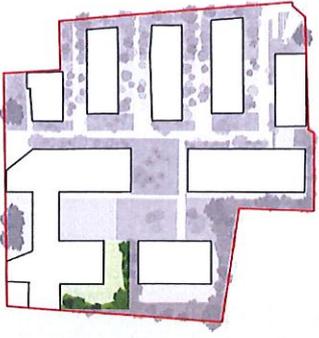
JARDIN FRAIS



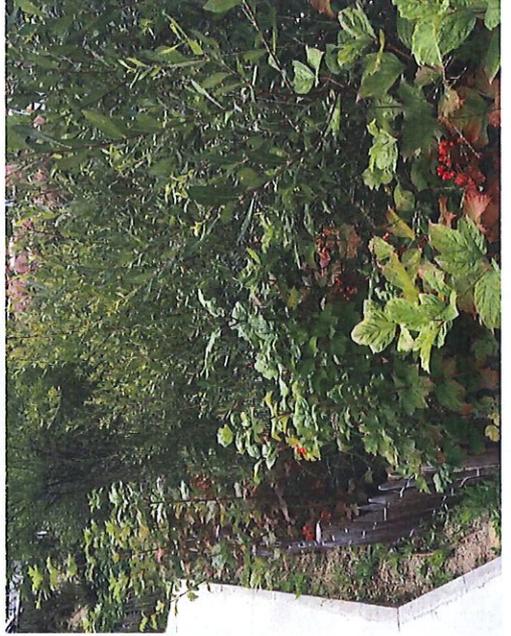
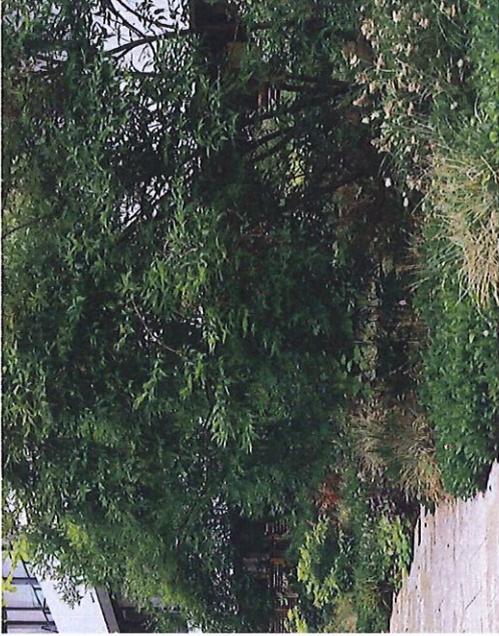
PRAIRIE FLEURIE



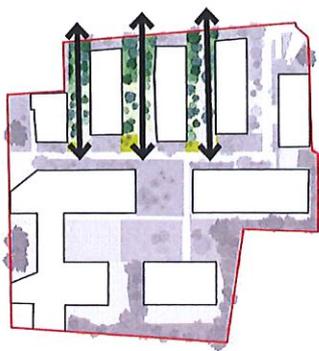
JARDIN DE LA RÉSIDENCE SENIOR



LISIÈRE



VENELLE



Les venelles :

- 40m de long
- chemin piéton de 2,5m minimum

